

Directive

SPTV – SPTF Swiss Personal Trainer Federation

1. ENTRAÎNEUR PERSONNEL D'ADHÉSION

Afin d'être reconnu comme entraîneur personnel par l'association et d'être accepté comme membre conformément aux statuts de l'association, les exigences minimales suivantes doivent être remplies:

- Âge minimum 21 ans

- Formation et perfectionnement

Parcours académique:

- Baccalauréat ès sciences en sciences du sport et du mouvement ou Physiothérapie

Parcours professionnel (exigences alternatives):

- Formation à un métier du mouvement:
 - Instructeur de fitness avec certificat fédéral suisse Certificat professionnel;
 - Spécialiste, spécialiste ou expert en mouvement et promotion de la santé avec le Certificat fédéral suisse de formation et de formation. Certificat d'aptitude
 - Dipl. Bewegungspädagogin HF / Dipl. Bewegungspädagoge HF
- 250 heures(31 jours) de formation avec un enseignement en face à face dans le secteur du mouvement et de la santé dans un ou plusieurs établissements de formation reconnus par la SPTV (preuve par diplôme). Par année vérifiable en tant qu'entraîneur personnel indépendant ou salarié, 30 heures peuvent être créditées, à condition que la charge de travail pendant cette période soit d'au moins 50%. Cela doit être prouvé au moyen de l'enregistrement AVS/IV/certificat d'emploi du centre de fitness.

Exemple de calcul

- Entraînement de base 7 jours	56 heures
- 2x atelier de formation tous les 2 jours	32 heures.
- Formation de formateur en nutrition 5 jours	40 heures
- <u>Expérience professionnelle 2 ans</u>	<u>60 heures</u>
TOTAL Heures admissibles	188 heures

Les membres actifs de l'association sont tenus de suivre régulièrement des cours de formation continue d'au moins 2 jours par an dans un domaine pertinent pour l'emploi. La décision quant aux cours de formation continue à reconnaître appartient au SPTV.

Avec la demande d'adhésion, les documents et certificats suivants doivent être soumis au conseil d'administration de l'association en plus de ceux déjà mentionnés:

Entraîneur personnel indépendant

- CURRICULUM VITAE avec photo;
- Carte de visite;
- Site web, devrait être disponible si possible;
- Entraîneur personnel - Contrat client;
- Termes et Conditions ;
- Feuille d'anamnèse;
- Assurance accident;
- Preuve d'assurance responsabilité civile avec une somme assurée de min. 3 millions de francs;
- Enregistrement AVS/AI;
- Preuve qu'un cours BLS/DEA ou un recyclage BLS/DEA a été complété au cours des deux dernières années.

Entraîneur personnel employé

- CURRICULUM VITAE avec photo;
- Carte de visite;
- Fiche d'antécédents médicaux du centre de remise en forme;
- Entraîneur personnel - Contrat client;
- Preuve qu'un cours BLS/DEA ou un recyclage BLS/DEA a été complété au cours des deux dernières années.

Compétence sociale

- Empathie, honnêteté, flexibilité, sérieux, discrétion, bonnes manières, attitude saine envers la vie et charisme positif.

Expérience pratique

- au moins 1 an d'expérience professionnelle vérifiable d'au moins 50% en moyenne en tant qu'entraîneur de fitness, de fitness de groupe ou personnel

En cas de formation équivalente à l'étranger ou en cas de doute, le conseil d'administration décide de l'admission en tant que membre de l'association.

2. COTISATION

Selon la résolution de l'Assemblée générale du 22 février 2013, la cotisation s'élève actuellement à CHF 250.-.

Les directives modifiées ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil d'administration le 13.08.21 et entreront en vigueur le 01.01.22.